

HOLDING AS PATRIMOINE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 048 000 euros
Siège social : 28 rue d'Isly,
59000 LILLE
538 589 896 RCS LILLE METROPOLE

DECISION UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024

Les soussignés :

- **Monsieur Serge ASSAMA**, titulaire de 82 330 actions en pleine propriété,
- **Madame Corinne RAES**, titulaire de 12 870 actions en pleine propriété,
- **La Société MEO-FICHAUX**, titulaire de 9 600 actions en pleine propriété,
Représentée par M. Gérard MEAUXSOONE, en qualité de membre du directoire.

Détenant ensemble 104 800 actions, soit la totalité des 104 800 actions de la Société HOLDING AS PATRIMOINE, désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société HOLDING AS PATRIMOINE et conformément aux dispositions de l'article L. 277-9 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIER DECISION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social du 28 rue d'Isly, 59000 LILLE au 60 Rue de Londres 59000 LILLE, et ce à compter du 31 octobre 2024.

En conséquence, les associés décident de modifier 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – Siège social

« Le siège social est fixé 60 Rue de Londres 59000 LILLE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Serge ASSAMA de ses fonctions de Président, décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société :

La Société **AS CONSULTING**,
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
Dont le siège social est fixé au 60 Rue de Londres 59000 LILLE,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 899 149 363.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Le président, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, pourra recevoir une rémunération qui fera l'objet d'une décision ultérieure. Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de remplacement sur justification.

En outre, la collectivité des associés décide de surseoir aux dispositions de l'article 14.2 des statuts selon lesquelles « le Président peut démission de son mandat sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois lequel pourra être réduit par la décision collective des associés se prononçant sur le remplacement du président démissionnaire » et décide que Monsieur Serge ASSAMA, Président démissionnaire, ne sera pas tenu de respecter un quelconque préavis.

Monsieur Serge ASSAMA, en qualité de gérant de la Société AS CONSULTING, remercie l'a collectivité des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président de la Société AS CONSULTING et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seing privé, qui constate les décisions unanimes des associés en date du 31 octobre 2024, à 9 heures, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

M. Serge ASSAMA 	Mme Corinne RAES 
Pour la Société MEO-FICHAUX M. Gérard MEAUXSOONE	